

## **PLFSS 2026** *(Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale)*

### **3 fois NON !**

Lors d'une précédente lettre d'actualité spéciale, nous vous avons informé du vote contre le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale proposé à l'avis du Conseil de la CNAV auquel Alain PELC, participe en tant que personne qualifiée.

Ce fut ensuite le tour au **Conseil de l'âge** (*du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge*) de se prononcer sur le PLFSS 2026. Soulignons que dans cette instance, nous sommes également représentés avec Marie-Christine CHAMBE, récemment désignée via la FNAR. C'est un avis défavorable sans appel qui a été prononcé par ce Conseil. Vous pouvez en juger à lecture de la conclusion du rapport qui a été rédigé :

*« Redresser les comptes de la Sécurité sociale, oui, mais pas n'importe comment ! Ce budget fait des choix injustes qui fragilisent notre modèle au lieu de le préparer aux défis démographiques qui nous attendent.*

*Ce PLFSS, en l'état, est injuste, déséquilibré et dangereux. Il attaque les malades, aggrave les inégalités, ne propose aucune perspective d'avenir et met en péril le pacte social qui fonde notre République. L'UNSA appelle donc les parlementaires à revoir en profondeur ce projet afin d'en faire un texte plus juste, plus équitable et réellement protecteur des assurés sociaux. Votre projet, tel qu'il est présenté, n'est pas à la hauteur des enjeux et va plus loin encore que les orientations précédentes du gouvernement. Il ne peut être accepté par les Français.*

*C'est donc un avis défavorable que nous émettons sur ce PLFSS. »*

Et enfin, le GR31, composé de l'ensemble des membres du **Conseil de la CNSA** (*Caisse Nationale de l'Autonomie*) représentant les personnes handicapées, les personnes âgées, les institutions et les organisations patronales s'est également prononcé contre le PLFSS 2026. Notons que dans cette instance, nous sommes présents avec Bruno LACHESNAIE, notre animateur de la Commission Autonomie et Citoyenneté qui est vice-président de la CNSA. Voici un extrait de l'avis qui a été émis :

*« À l'occasion de l'examen du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2026, nous souhaitons exprimer nos plus vives inquiétudes face à un texte qui, reste largement insuffisant pour répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ; il met en difficulté l'accès des plus vulnérables aux soins et aux services médico-sociaux et ne réponds donc pas aux enjeux du secteur médico-social. .../... Nous émettons un avis défavorable sur le PLFSS 2026 tel que présenté, et appelons à une révision profonde du texte au service de l'intérêt général. »*

**Vous pouvez retrouver sur le site [Initiativ-retraite : Actualités](#) les rapports émis à l'occasion de ces différents avis défavorables au PLFSS 2026 qui ont été rendus.**